



Le 23 octobre 2025

Hydro-Québec

800, boul. De Maisonneuve Est, 23^e étage

Montréal (Québec) H2L 4M8

À l'attention de Christine Vadeboncoeur, chargée de projet - Environnement

Objet : **Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville**

Inventaire du sumac aromatique (*Rhus aromatica* var. *aromatica*)

Référence d'Englobe : 16-02508317.000-0200-EN-0100-00

Madame,

Le présent document vise à fournir les résultats de l'inventaire réalisé en septembre 2025 pour valider la présence du sumac aromatique (*Rhus aromatica* var. *aromatica*), une espèce floristique désignée vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV ; c. E-12.01), dans la zone des travaux délimitée pour le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard.

1 Mise en contexte

Hydro-Québec a déposé une étude d'impact sur l'environnement en décembre 2024 dans le contexte du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, lequel fait partie de l'aménagement hydroélectrique de la Rivière-des-Prairies. À l'étape de la première série de questions et commentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) prévue à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* (PÉEIE), Hydro-Québec s'est engagée au printemps 2025 à réaliser un inventaire spécifique au sumac aromatique à l'été 2025 en réponse à la question QC-38. Lors de la réception de la seconde série de questions et commentaires en octobre 2025, le MELCCFP a formulé la demande que le rapport d'inventaire soit déposé au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, soit au début de l'étape de l'analyse sur l'acceptabilité environnementale du projet (référence à la question QC2-17).

Le présent document vise donc à répondre à la fois à l'engagement d'Hydro-Québec pris en réponse à la question QC-38 ainsi qu'à la demande du MELCCFP formulée à la question QC2-17.

2 État des connaissances

Arbuste dont la hauteur varie de 0,5 à 5,0 m, le sumac aromatique forme des bosquets denses et entrelacés dans des milieux secs et ouverts (p. ex. escarpements, milieux sablonneux ou rocheux et hauts rivages) (Gouvernement du Québec, 2025¹). Selon son aire de répartition géographique, cette espèce est confinée, au Québec, à la vallée de la rivière des Outaouais, où une vingtaine de sites ont été répertoriés. En se basant sur les informations reçues du MELCCFP dans la première série de questions et commentaires (référence à la question QC-38), un point d'observation récent (2024) du sumac aromatique a été répertorié à proximité du secteur de l'église de La Visitation (MELCCFP, 2025²).

Quant aux principales menaces pour cette espèce, elles se résument au développement de zones résidentielles à faible densité (villégiature) ainsi qu'au contrôle des feux, qui réduit les conditions propices à la germination des graines. En ce qui a trait à ces deux menaces, le caractère urbain et densément développé de la zone d'inventaire rend peu probable, voire impossible leur survenue.

3 Zone d'inventaire

La zone d'inventaire retenue pour l'inventaire du sumac aromatique correspond à l'aire des travaux requise dans les trois secteurs où sont prévus les travaux, soit le secteur du parc Louis-Hébert, le secteur de la résidence étudiante Ignace-Bourget et le secteur de l'église de La Visitation (carte 1). Elle couvre une superficie d'environ 1,4 ha en rive droite de la rivière des Prairies.

4 Méthodologie

L'approche méthodologique préconisée pour réaliser l'inventaire du sumac aromatique inclut un effort de recherche au terrain pour valider la présence du sumac aromatique dans la zone d'inventaire. Au terrain, un effort soutenu a été consenti lors de deux visites de terrain et une recherche minutieuse de la plante a été effectuée dans les habitats propices. Les tracés des GPS (*tracklog*) ont été enregistrés pour démontrer l'effort déployé au terrain (carte 1). À cet égard, soulignons que les portions d'encrochements aménagés dans le contexte des travaux prioritaires ont fait l'objet d'un effort d'inventaire moindre, car, d'une part, ils recèlent peu ou ne comportent pas de potentiel d'habitat pour le sumac aromatique et, d'autre part, la sécurité des déplacements à pied est plus difficile à assurer.

En cas de découverte, les observations de cette espèce ont été localisées à l'aide d'un GPS de précision submétrique (contour des colonies ou localisation ponctuelle d'individus isolés). Le nombre d'individus ou le recouvrement (en m²) de cette espèce a été estimé.

L'inventaire du sumac aromatique a été réalisé dans la zone d'inventaire au cours de deux visites de terrain, soit les 18 et 30 septembre 2025, effectuées par trois biologistes d'Englobe.

¹ Gouvernement du Québec. 2025. *Sumac aromatique*. [En ligne] : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/flore/fiches-especes-floristiques/sumac-aromatique#c323904>

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2025. *Questions et commentaires pour le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard - Phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec*. Dossier 3211-02-317. Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques. Document déposé le 3 avril 2025



Composantes du projet		Autres	
	Trajet d'inventaire du sumac aromatique		Sens de l'écoulement
	Zone d'inventaire		Parc ou espace vert
	Accès ou aire des travaux		
	Section du mur à l'étude		
	Section des travaux prioritaires		
	Mur de soutènement		

* Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

Zone d'inventaire du sumac aromatique et effort

Sources :
 Orthophoto, résolution 20 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2020
 Adresses Québec, MRNF Québec, 1^{er} avril 2023
 Base géographique des aménagements de production (BGAP), Hydro-Québec, décembre 2022
 GRHQ, MERN Québec, 1/20 000, novembre 2019
 Parcs ou espaces verts, Communauté métropolitaine de Montréal, mars 2020
 SDA, 1/20 000, MRNF Québec, avril 2023
 Données de projet, Hydro-Québec, avril 2025

Inventaires et cartographie : Englobe, 2025
 Fichier : 0003B_c1_cm_253_inv_flore_251023.mxd

0 25 50 m
 MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Carte 1

Octobre 2025



5 Résultats

Lors de la visite au terrain, l'inventaire spécifique pour le sumac aromatique n'a pas permis de répertorier de spécimen de l'espèce dans la zone d'inventaire, et ce, bien qu'un effort considérable ait été fait en termes de couverture spatiale. Aucune autre espèce floristique à statut particulier n'a été observée dans la zone d'inventaire lors des relevés au terrain du 18 et du 30 septembre 2025.

6 Conclusion

Un inventaire spécifique au sumac aromatique a été réalisé les 18 et 30 septembre 2025 dans une zone d'inventaire correspondant à l'aire de travail requise pour effectuer la réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard dans trois secteurs spécifiques (parc Louis-Hébert, résidence étudiante Ignace-Bourget et église de La Visitation). Aucun spécimen de sumac aromatique ni aucune autre espèce floristique à statut particulier n'a été observé lors des deux visites de terrain.

En espérant que les informations présentées dans cette note technique sont conformes à vos attentes. Si toutefois des précisions d'avaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Catherine Lalumière par courriel à catherine.lalumiere@englobecorp.com.

Veillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Catherine Lalumière, biologiste, MBA
Chargée de projet et directrice de service
Études environnementales et
changements climatiques

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
0A	15 octobre 2025	Émission de la version préliminaire pour commentaires
00	23 octobre 2025	Émission de la version finale

Déclaration de propriété et de confidentialité

Le présent rapport a été préparé par Englobe Corp. (« Englobe ») pour l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à laquelle il est adressé (le « Client ») et aux seules fins décrites dans l'entente conclue entre Englobe et le Client (l'« Entente »). Le contenu de ce rapport, incluant toutes les données, analyses et recommandations, est confidentiel et la propriété exclusive d'Englobe et/ou du Client.

Propriété et utilisation

Tous les droits de propriété intellectuelle liés à ce rapport demeurent la propriété exclusive d'Englobe. Sous réserve qu'il ait acquitté intégralement les honoraires dus à Englobe aux termes de l'Entente, le Client bénéficie d'une licence limitée et non transférable pour utiliser le rapport uniquement aux fins prévues dans l'Entente. Toute utilisation du rapport doit tenir compte des objectifs, de la portée, des limites du rapport, ainsi que de l'état des connaissances scientifiques au moment de sa préparation.

Le rapport contient des informations confidentielles appartenant à Englobe. Toute reproduction, distribution ou adaptation du rapport, en tout ou en partie, est strictement interdite sans le consentement préalable écrit d'Englobe. Le rapport doit être lu et interprété dans son intégralité. L'extraction ou l'utilisation d'extraits du rapport est interdite sans autorisation écrite préalable.

Limitation de responsabilité

Le présent rapport a été préparé conformément aux règles de l'art et selon la norme de diligence et de compétence habituellement observée par un membre raisonnable et compétent de la même profession dans le cadre de la prestation de services similaires au moment et à l'endroit où les services ayant mené à la production de ce rapport ont été rendus. Sous réserve de ce qui précède, Englobe ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude ou la pertinence des informations contenues dans ce rapport.

Englobe décline expressément toute responsabilité à l'égard :

- De toute utilisation du rapport au-delà des fins pour lesquelles il a été destiné, telles que décrites dans l'Entente ;
- De toute utilisation du rapport ou de toute partie de celui-ci par des tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Englobe ;

De toute reproduction, diffusion ou adaptation non autorisées du présent rapport.

